

N° 2022-068

**CONVENTION PLURI PARTENARIALE VERSANTS D'AIME – MISSION
LOCALE JEUNES – ESPACE ASSOCIATIF CANTONAL**

L'an deux mil vingt-deux le 6 juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 30 juin, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, CHAMOOUSSIN Bernadette, CHENAL Murielle, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, VILLIEN Michèle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian,

Absents excusés :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie (qui donne pouvoir à M. Spigarelli), PAVIET Rose (qui donne pouvoir à Mme Maironi-Gonthier)

MM. TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27 Présents : 20 Absents : 7 dont pouvoir : 3

Le Président rappelle que le constat est fait depuis plusieurs années, sur le territoire de la communauté de communes, de la nécessité de développer les partenariats locaux pour renforcer les actions d'information et d'accompagnement des jeunes dans leur parcours social et professionnel.

Ainsi et en accord avec ses communes membres, la communauté de communes a accepté, depuis 2011, de reprendre à son compte les subventions communales auparavant versées à la Mission Locale Jeunes (MLJ), en contrepartie d'une intervention régulière de celle-ci sur le territoire soit une journée par mois au sein des locaux du Point Information Jeunesse à AIME.

Dans ce cadre, le Président indique qu'une convention tripartite MLJ/EAC/Versants d'Aime avait été signée en 2019 pour une durée de 3 ans. Ainsi, une nouvelle convention qui a pour objectif de définir les modalités d'intervention de la MLJ sur le territoire des Versants d'Aime, les actions partenariales entre la MLJ et l'EAC par le biais de son PIJ et le montant de la subvention annuelle allouée par les Versants d'Aime à la MLJ (montant calculé de la manière suivante: nombre d'habitants du territoire*1€22) est proposée ce jour.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE les termes de la convention tripartite entre la Cova, l'EAC et la Mission Locale Jeunes.

AUTORISE le Président à signer la convention et tout document afférent à celle-ci.

FAIT ET DELIBERE LE 6 JUILLET 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI


LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX